

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Soutien à l'innovation	518

Le Conseil Régional,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le régime cadre exempté de notification SA 58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, L 1611-4 et L 4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 juin 2018 approuvant le plan d'actions pour l'avenir du nautisme en Pays de la Loire,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

ENTENDU

Delphine COAT-PROU, Brigitte NEDELEC, Lucie ETONNO, Pascal GANNAT, François PINTE, Christophe CLERGEAU, Paul JEANNETEAU

Après en avoir délibéré,

1 - Soutenir les projets d'innovation des entreprises ligériennes

ATTRIBUE

au titre des aides liées à l'intérêt général, une subvention d'un montant de 81 500 € (AE) sur une dépense subventionnable de 161 510 € HT au PASCA,

ATTRIBUE

au titre des aides relatives à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI), une subvention d'un montant de 21 560 € (AE) sur une dépense subventionnable de 43 110 € HT au PASCA, une subvention d'un montant de 151 000 € (AE) sur une dépense subventionnable de 302 120 € HT à la société Naval Group, une subvention d'un montant de 224 200 € (AE) sur une dépense subventionnable de 448 420 € HT à l'entreprise CLT et une subvention d'un montant de 95 100 € (AE) sur une dépense subventionnable de 190 200 € HT à l'entreprise IDEA Logistique, en soutien de la phase 1 du projet Loire XLM,

AFFECTE

les autorisations d'engagement correspondantes,

AUTORISE

la dérogation aux articles 12 et 13 du règlement budgétaire et financier modifié par délibération des 9 et 10 juillet 2020,

APPROUVE

les termes de la convention attributive correspondante figurant en 1.1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

APPROUVE

le règlement d'intervention relatif au financement régional des ports de plaisance en Pays de la Loire présenté en 1.2 annexe 1.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 02/04/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs